

# COMMUNE DE DESVRES

-----  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023  
-----

## LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023

**Convocation du 8 mars 2023**, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site internet de la Ville de Desvres.

**Publicité de la liste des délibérations** : affichage à la porte de la Mairie et publication sur le site internet de la ville de Desvres le 21 mars 2023.

**Présents** : Marc DEMOLLIENS, Ludovic DUTRIAUX, Marylise THILLIEZ, Bruno LEDUC, Nathalie TELLIER, Raymond LEJOSNE (arrivé à 19h43), Rémy SOKI, Anne-Marie BAUDE, Bertrand GUILBERT, Chantal TERNISIEN, Nicole PRUVOT, Éric EECKOUT, Monique ROCHE, Thierry RUFFIN, Simon LEMAIRE, Michel SERGENT, Nadine LECONTE, Nicole DARQUES, Véronique BALLY, Anne DACHICOURT, Olivier GRESSIER, Ludivine MOREAU et Clément MOREL.

**Excusés** : Stéphanie GRABARZ, Jean-Luc MARCOTTE et Martine GOURNAY-PRUDHOMME qui ont respectivement donné procuration à Nicole PRUVOT, Clément MOREL et Ludivine MOREAU.

**Excusé sans pouvoir** : Philippe PRUD'HOMME.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Il a été, en conformité de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Madame Véronique BALLY ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

Le dernier procès-verbal de la séance en date du 28 février 2023 a été adopté à l'unanimité. Il sera signé sous 8 jours par le Président et la secrétaire élue.

### **Point 1 de l'ordre du jour : COMPTES DE GESTION 2022 :**

*A main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré : approuve et adopte les comptes de gestion : Ville, Assainissement, Eau, Spanc, lotissement Pré Roussel et aménagement route de Crémarest du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 dont les réalisations sont conformes à celles des comptes administratifs 2022 : Ville, Assainissement, Eau, Spanc, lotissement Pré Roussel et aménagement route de Crémarest.*

### **Point 2 de l'ordre du jour : COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 :**

*Monsieur le Maire ayant quitté la séance, par 24 voix « pour », le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs 2022 arrêtés comme ci-dessus et conformes aux comptes de gestion 2022 de Monsieur le Receveur Municipal.*

### **Point 3 de l'ordre du jour : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 :**

*Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :*

- *Considérant la régularité des opérations ;*
- *Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;*
- *Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;*
- *Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2022 commune, assainissement, eau, SPANC, lotissement Pré Roussel et aménagement route de Crémarest ;*
- *Décide d'affecter les résultats 2022 comme indiqués ci-dessus.*

**Point 4 de l'ordre du jour : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 – Présentation du Rapport :**

*Le Conseil prend acte du rapport d'orientations budgétaires.*

**Point 5 de l'ordre du jour : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 - Adoption :**

*Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientations budgétaires 2023 de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées, des projets pluriannuels et de l'état de la dette, adopte à main levée et à l'unanimité, le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023.*

**Point 6 de l'ordre du jour : AVENANT VEOLIA :**

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :*

- *D'approuver la prolongation du contrat de délégation de service public avec VEOLIA pour la gestion des services eau et assainissement de la commune, pour 9 mois ;*
- *D'Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de prolongation portant la fin d'exécution de la délégation de service public au 31 décembre 2025.*

**Point 7 de l'ordre du jour : VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER – SCI DE LA SOURCE – ZAL DU MARCHE AU CADRAN :**

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité (Monsieur Jean-Luc MARCOTTE n'a pas pris part au vote) :*

- *décide de vendre à la SCI La Source, la parcelle de terrain AM 304p1 d'une surface de 417,6 m<sup>2</sup> pour un montant de 4 176 € ;*
- *indique que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.*

**Point 8 de l'ordre du jour : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

*Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide de procéder à la modification du tableau des effectifs comme suit :*

- *Création d'un poste d'Adjoint administratif*

La séance est levée à 19 heures 55.